

INSEAMM CA 04/04/2024

Délibération n°DELIB_04_FI_24_04_04_AFFECT_RES_2023

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'Administration

Séance du 30 MARS 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Délibération n°DELIB_04_FI_24_04_04_AFFECT_RES_2023

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,
à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 mars 2024,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

INSEAMM CA 04/04/2024

Délibération n°DELIB_04_FI_24_04_04_AFFECT_RES_2023

Le Président,

EXPOSE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Cette délibération doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **2 029 960.75 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en fonctionnement (R002) : **1 791 960.75 €**
- Affectation en réserves en investissement (R1068) : **238 000.00 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	599 520,49
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 430 440,26
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 029 960.75
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 916 501,23
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-53 183,92
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 029 960.75
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	238 000.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 791 960.75
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 04/04/2024
Délibération n°DELIB_04_FI_24_04_04_AFFECT_RES_2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'affecter au financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 238 000.00 €.

Article 2 : de reporter au compte R002 l'excédent de résultat de 1 791 960.75 € sur l'exercice 2024.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 4 avril 2024

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 04/04/2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site internet de l'établissement le : 05/04/2024

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20240404-4CA240404AFFCT-DE
Reçu le 05/04/2024

